

entré dans l'Université, je sais, par une longue expérience, que je puis compter sur votre dévouement absolu à la plus chère et à la plus sainte des causes.

Veillez agréer, monsieur le recteur, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

JULES SIMON.

M. le Maire de Nancy a fait afficher la dépêche suivante :

« Pressez l'organisation des volontaires ; expliquez bien aux populations qu'en marchant au secours de l'Assemblée, elles délivreront à la fois la France de l'occupation allemande et du joug des factieux.

« Démontez tous les bruits répandus sur les prétendues variations de la politique du gouvernement. Son programme est le même, rappelé par le discours du chef du pouvoir exécutif.

« Un dernier effort est nécessaire pour anéantir les tentatives insensées et odieuses que le pays entier condamne. Il faut des volontaires pour que l'effet moral soit complet.

Ernest Picard.

Pour répondre à cet appel, un registre pour l'inscription des volontaires sera ouvert, la mairie de Nancy, à partir du lundi 5 avril, tous les jours de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures.

Nancy, le 1<sup>er</sup> avril 1871.

Le Maire par intérim, Ottenheimer.

On lit dans le Courrier de la Moselle :

Metz, le 31 mars 1871.

Comme le maire de Strasbourg, le Maire de Metz vient de s'éteindre, épuisé par les épreuves que les désastres de la France et la perte de leur nationalité ont fait subir aux départements de l'Est.

Après avoir consacré sa vie à la prospérité d'une ville qu'il voyait avec bonheur compter parmi les ressources de la mère patrie, Marchal, au lieu d'un honorable retraite, est brisé par la chute de tout ce qu'il avait aimé.

Un an plus tôt, sa fin eût été la conclusion serene que l'homme de bien attend après l'accomplissement de sa tâche ; aujourd'hui, c'est le martyre d'un grand cœur écrasé par les malheurs publics.

Tels sont les amers privilèges de la douleur : elle moissonne, en les illustrant, les hommes d'élite qu'elle a visités...

Les membres de la municipalité ont annoncé, jeudi, en ces termes, la triste nouvelle à leurs concitoyens :

Monsieur Marchal, Maire de Metz depuis plus de soixante ans, est mort hier !

Ses obsèques auront lieu samedi, 1<sup>er</sup> avril, à dix heures du matin, dans l'église cathédrale.

Né dans nos murs, l'homme éminent qui nous est si brèvement enlevé, a consacré sa vie tout entière à l'administration et à la défense de nos plus chers intérêts, sans se proposer d'autre récompense que la prospérité d'une ville qu'il a profondément aimée.

Vous voudrez tous vous associer à nos légitimes regrets et à ceux de nos collègues du Conseil municipal, par un hommage public rendu à sa mémoire.

Metz, le 20 mars 1871.

Les Adjoints au Maire de Metz, G. GODEFROY, MARLY, S. STIEBEL, BOUILLANGE, NOBLIOT.

Les travaux pour le rétablissement de la jetée du canal de Mulhouse à Lunigney touchent aujourd'hui à leur terme, de sorte que sous peu de jours, après que le canal aura été mis sous eau, la navigation jusqu'à Mulhouse pourra être rétablie.

Le Comité de secours suisse en faveur des paysans français qui ont souffert par la guerre a tenu dimanche une réunion à Orléans. Les besoins sont énormes : les semences qui manquent représentent une valeur de 5,600,000 fr. Il a été décidé de limiter les secours aux départements du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura.

Les envois des dons en nature passent par Mulhouse et Verrières. 8000 quintaux ont déjà été expédiés. Les dons pécuniaires en Suisse s'élevaient à environ 100,000 fr. ; les dons en nature atteindront une valeur double.

(Basel. Nachr.)

Le Staatsanzeiger donne sur l'occupation provisoire des territoires français les détails suivants : La 1<sup>re</sup> armée, composée du 1<sup>er</sup> corps d'armée (province de Prusse), du 8<sup>e</sup> corps d'armée (provinces rhénanes), de la 17<sup>e</sup> division d'infanterie et de la 5<sup>e</sup> division de cavalerie, occupe les positions au nord de la Seine, c'est-à-dire les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure,

la partie du département de l'Eure située sur la rive droite de la Seine et une partie du département de l'Oise. A ces positions viennent se relier au sud-est celles de l'armée de la Meuse et de la 5<sup>e</sup> armée qui, après s'être incorporée quelques parties de celle-ci, est placée sous le commandement du prince royal de Saxe. L'armée qui jusqu'à présent portait le nom d'armée de la Meuse, composée en dernier lieu du corps de la garde et du 4<sup>e</sup> corps d'armée (province de Saxe) et de la 3<sup>e</sup> division de cavalerie, occupe la partie du département de l'Oise évacuée par la 1<sup>re</sup> armée et le département de Seine-et-Oise et en outre, parmi les forts de Paris, les fortifications de Saint-Denis, savoir la Couronne de la Brèche, la Double-Couronne du Nord et le fort de l'Est, ainsi que le fort d'Aubervilliers.

La 5<sup>e</sup> armée comprend en outre le 6<sup>e</sup> corps d'armée (Silesie), le 11<sup>e</sup> (Hesse-Nassau), le corps d'armée bavarois, ainsi que la 4<sup>e</sup> division de cavalerie, et son rayon d'occupation s'étend sur les départements de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, ainsi que sur les forts de Nogent, Rosny, Noisy et Romainville autour de Paris, et les fortifications qui les relient entre eux. Les positions de la 2<sup>e</sup> armée s'échelonnent de l'embranchement de l'Aube dans la Seine jusqu'à la Côte-d'Or ; cette armée se compose du 5<sup>e</sup> corps d'armée (Brandebourg), du 9<sup>e</sup> combiné de la 18<sup>e</sup> division (Schleswig) et de la 23<sup>e</sup> (Hesse-grand-ducale) du 10<sup>e</sup> (Hanovre) et de la 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions de cavalerie, et se tient dans les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or. L'aile gauche de cette ligne, qui s'étend de Rouen par les provinces moyennes de l'Est de la France jusqu'à la vallée de Dijon, est formée par l'armée du Sud, composée du 2<sup>e</sup> corps d'armée (Poméranie) du 1<sup>er</sup> (Prusse et Basse-Silesie) et de la 1<sup>re</sup> division de cavalerie ; elle occupe les départements de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, quelques parties de la Côte-d'Or, et la forteresse de Belfort.

Dans cette nomenclature des armées allemandes ne sont pas compris les 7<sup>e</sup> corps d'armée prussien (Westphalie), le 12<sup>e</sup> (Saxe), et la division wurtembergeoise, auxquels sont attribuées des positions à l'est de la ligne précitée ; savoir, le 7<sup>e</sup> corps occupe la Meuse et les Vosges, ainsi que les parties restées françaises de la Meurthe et de la Moselle ; le 12<sup>e</sup>, l'Aisne et les Ardennes, et la division wurtembergeoise, la Sarre, Voila sommairement les positions des armées allemandes pendant la première période de l'occupation, c'est-à-dire jusqu'au paiement des premiers 300 millions.

NOUVELLES DIVERSES.

BILLETTS DE BANQUE.

Le directeur de la succursale de la Banque de France à Bordeaux a adressé aux journaux la lettre suivante, pour démentir le bruit qui avait couru de la circulation de faux billets de 25 fr. :

Monsieur le Rédacteur,

Un journal de Paris et, après lui, plusieurs journaux de Bordeaux, ont publié une note relative à des billets de 25 francs en circulation et signalés comme étant faux.

La désignation donnée dans cet article se rapporte complètement aux billets fabriqués en province pendant le siège de Paris et émis par les diverses succursales de la Banque, notamment celle de Bordeaux.

Aucun billet faux n'ayant été signalé à la Banque centrale ni à aucune de ses succursales, je vous serai très reconnaissant, Monsieur de vouloir bien publier cette lettre destinée à rassurer les nombreux intéressés.

Le directeur de la succursale, E. HUBERT.

Le Journal officiel de Versailles publie la note suivante :

Pendant l'investissement de Paris, la Banque de France a émis en province des billets de 25 francs.

Le numéro de contrôle qui se trouve au centre des billets provenant de Paris n'existe pas sur ceux des départements. Les numéros d'ordre placés en haut, à gauche, et en bas, à droite, sont écrits à la main au lieu d'être imprimés.

Nous signalons ces différences afin de lever toute espèce de doute quant à la validité des billets dont l'origine est régulière et de prévenir toute difficulté dans leur circulation.

Il est question de la réorganisation de l'Ecole de Saint-Cyr.

A l'avenir, il faudrait, pour pouvoir s'y présenter, avoir au moins un an de grade de sous-officier. Le tableau des candidats serait dressé, chaque année, à l'inspection générale, et les épreuves d'admission seraient subies au chef-lieu de chaque division militaire.

M. de Neysemad, substitut à Strasbourg, a été nommé substitut près la Cour d'appel de Nancy.

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 4 mars 1871, il y aura cette année, pour tenir lieu de la session ordinaire de novembre 1870, une session accessible à tous les candidats aux deux baccalauréats.

La session pour le baccalauréat des sciences s'ouvrira le mardi 11 avril prochain ; la session pour le baccalauréat des-lettres le 17 avril.

Les désordres qui ont éclaté à Lyon ont coûté la vie à six personnes. Il y a eu, en outre, onze blessés.

Le chiffre des billets mis en circulation par la Banque de France, s'élève actuellement à deux milliards cinquante millions.

M. Thiers a transmis l'ordre au préfet d'Auch de mettre en liberté M. Granier de Cassagnac.

Les postes allemandes ne fonctionnent plus dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, de l'Aube, du Calvados, de la Côte-d'Or, du Doubs, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Meuse, de l'Oise, de l'Orne, de la Haute-Saône, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne, des Vosges et de l'Yonne. Le service des postes français est complètement libre dans ces départements.

Les postes allemandes ne fonctionnent plus dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, de l'Aube, du Calvados, de la Côte-d'Or, du Doubs, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Meuse, de l'Oise, de l'Orne, de la Haute-Saône, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne, des Vosges et de l'Yonne.

Un engagement d'avant-poste, qui tend à devenir plus sérieux, est ouvert depuis ce matin dix heures entre les troupes et la garde nationale, établies de Neuilly à Courbevoie.

A neuf heures, ce matin, les bataillons de la Commune opéraient un mouvement vers Courbevoie, au nombre de deux mille hommes environ. Le Mont-Valérien a alors ouvert le feu sur les têtes de colonne.

Les gardes nationales et les gardes forestiers, cantonnés dans le voisinage, ont pris les armes, et se sont portés à la rencontre des troupes de la Commune.

A dix heures, la fusillade était peu nourrie et se bornait à des feux de tirailleurs. L'artillerie du Mont-Valérien n'envoyait pas plus de deux obus à la minute.

Peu à peu l'action est devenue plus vive en se rapprochant du rond-point de Courbevoie. L'engagement, commencé par la droite de la garde nationale, s'étendait sensiblement vers le centre, et à dix heures et demie ont commencé les feux de peloton, tandis que le Mont-Valérien, qui avait suspendu le feu, a repris son tir avec énergie.

A onze heures, la fusillade continue très-vive. Nous croyons avoir entendu deux décharges de mitrailleuses.

Les gardes nationales doivent être sans artilleur, car aucune détonation de canon ne se fait entendre de leur côté.

Les troupes de Versailles sont également dépourvues de pièces de campagne.

Quelques gardes nationales commencent à battre en retraite et rentrent par la porte Maillot.

La possession du pont de Courbevoie paraît être l'objectif des deux partis.

Les ambulances se dirigent en toute hâte sur le champ de bataille.

C'est hier que les députés des Vosges, qui doivent se tenir à la disposition des négociateurs de la paix, ont dû partir pour Versailles.

L'école polytechnique se transporte à Tours ; le directeur serait parti mercredi soir.

D'après le Times, la Commune serait en train de délibérer sur une proposition de désintéresser les Allemands, en vendant :

- 1<sup>o</sup> Versailles à une société anglo-américaine moyennant un milliard ;
2<sup>o</sup> Saint-Coud à des Allemands pour un établissement de jeux, au prix de 800 millions ;
3<sup>o</sup> Fontainebleau pour 500 millions.

Bruxelles, 31 mars. — La Conférence n'a pas tenu de nouvelle séance. Tout se négocie par des notes écrites, afin d'éviter les controverses. Les questions de délimitation et les questions commerciales seront réglées par des délégués spéciaux.

St-Petersbourg, 31 mars. — Le Regierung Statsanzeiger publie un ukase impérial accordant au prince Gortschakoff le titre héréditaire d'Altesse, en reconnaissance des grands services rendus à la patrie et au trône, et de l'action par laquelle le prince a donné à la question de la mer Noire une solution pacifique et conforme à la dignité de la Russie.

La Gazette de la Croix déclare que rien n'est encore décidé quant au choix du futur lieutenant impérial de l'Alsace-Lorraine.

On se rappelle qu'il a été souvent question, pour cette haute dignité, du prince Guillaume de Bade, frère du grand-duc régnant.

Le Gérant : E. ROYER.

Nancy, Imp. de N. COLLIN, rue de Guis, 21.

diatement de cette place avec les honneurs de la guerre. Elle emportera avec elle ses armes, ses bagages, matériel, et les archives se rapportant à la forteresse même. La garnison sera transportée en chemin de fer à Lunéville, et de cette ville au-delà des districts occupés par l'armée allemande.

Fait à Ferrières, le 11 mars 1871. Signé : JULES FAVRE, von Metz.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Encore une catastrophe de chemin de fer. Hier après-midi, un train de voyageurs est tombé sur la voie à Nancy. La détermination que nous avons du prendre s'explique par des nécessités bien dures. Elles seront comprises de cette patriotique population qui a pris une part si vive à notre infortune.

— La malheureuse, du reste, a déjà rapproché les débris de deux des départements lozains, et le nom de Meurthe et Moselle, qui bientôt sans doute les réunira, rappellera sans cesse à la France le territoire qu'elle a perdu, les Français qu'elle a été forcés d'abandonner.

C'est sous ce titre Courrier de Meurthe et Moselle que nous venons continuer à défendre ici, — comme par le passé, — deux causes qui, pour nous, n'en font qu'une, celle de la France, celle de la République.

La France, avant tout ! Dans de si tristes circonstances, tout esprit de parti, inspiré par des préférences ou des intérêts personnels, doit s'effacer devant la patrie, qu'il faut relever à tout prix.

Nous étions, nous sommes et nous restons républicains, parce qu'en notre âme et conscience, nous ne voyons pas ce que notre pays pourrait gagner aujourd'hui à un nouveau changement, à une crise, à une révolution qui aurait pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

COURRIER DE MEURTHE ET MOSELLE LE COURRIER DE LA MOSELLE

Le journal paraît tous les deux jours. Bureau d'abonnement et d'annonces : à Nancy, rue Saint-Dizier, 51, où toutes les demandes doivent être adressées FRANCO. Prix de l'abonnement : 6 fr. ; six mois, 10 fr. ; un an, 20 fr. — de la réclame et du fait divers ..... 0 30 —

NANCY 51, rue Saint-Dizier, 51

Prix de l'abonnement, pour la Meurthe, la Moselle et les Vosges : Trois mois, 6 fr. ; six mois, 10 fr. ; un an, 20 fr. Pour les autres départements français, 28 fr. par an. L'abonnement se continue sauf avis contraire.

CHRONIQUE POLITIQUE

Nancy, le 27 juin 1871.

Fondé, il y a quarante-trois ans, par les républicains de Metz, le Courrier de la Moselle paraît à ce jour à Nancy. La détermination que nous avons du prendre s'explique par des nécessités bien dures. Elles seront comprises de cette patriotique population qui a pris une part si vive à notre infortune.

— La malheureuse, du reste, a déjà rapproché les débris de deux des départements lozains, et le nom de Meurthe et Moselle, qui bientôt sans doute les réunira, rappellera sans cesse à la France le territoire qu'elle a perdu, les Français qu'elle a été forcés d'abandonner.

C'est sous ce titre Courrier de Meurthe et Moselle que nous venons continuer à défendre ici, — comme par le passé, — deux causes qui, pour nous, n'en font qu'une, celle de la France, celle de la République.

La France, avant tout ! Dans de si tristes circonstances, tout esprit de parti, inspiré par des préférences ou des intérêts personnels, doit s'effacer devant la patrie, qu'il faut relever à tout prix.

Nous étions, nous sommes et nous restons républicains, parce qu'en notre âme et conscience, nous ne voyons pas ce que notre pays pourrait gagner aujourd'hui à un nouveau changement, à une crise, à une révolution qui aurait pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.

La République vient de faire ce qu'il n'aurait pu faire une monarchie. Elle a triomphé d'une in-urrection après de laquelle celle de 1850 et de 1848, qui ont renversé deux fois la monarchie, n'étaient que deux révolutions qui avaient pour but de renverser, au profit d'une famille, les institutions actuelles.



M

Les malheurs de la guerre, qui n'ont épargné personne, ont cependant frappé d'une façon plus particulièrement cruelle certaines populations qui ont ainsi acquis un titre de plus à l'intérêt des gens de cœur.

Telle est la population du village de Fonteny, dont les maisons ont été incendiées du fait à la base, le mobilier et les récoltes saccagés ou détruits, les habitants, enfin, après tant de souffrances, dispersés au hasard, les uns recueillis par l'hospitalité des campagnes voisines, les autres se confiant à la charité publique.

La ruine de ces malheureux deviendrait irrémédiable si, au moment des récoltes prochaines qui constitueront, pour la plupart, leur seul avoir, ils ne possédaient aucun toit pour les abriter ainsi qu'eux-mêmes.

Tant de misères vous ont sûrement ému comme nous. Nous avons donc songé à cette grande infortune et entrepris de la soulager par la prompte reconstruction du village.

C'est pour atteindre ce but que s'est constitué le Comité de Secours pour la Reconstruction du Village de Fonteny, et il fait appel, pour l'aider dans l'accomplissement de cette tâche, à l'esprit de charité et de fraternité qui unit les Français au moment du malheur, certain que sa voix ne sera pas sans écho.

Indépendamment des souscriptions en argent, il recevra aussi, avec une égale reconnaissance, les dons en nature de toutes sortes de matériaux bruts ou confectionnés propres à être utilisés dans les constructions rurales.

Les souscriptions seront reçues chez tous les Membres du Comité, ainsi que chez tous les Banquiers, Notaires et principaux Commerçants.

Le Secrétaire,  
DUVAUX, Professeur,  
Rue des Quatre-Eglises, à Nancy.

Le Président,  
VOLASO père, Avocat,  
Rue Montesuéu, à Nancy.

Le Trésorier,  
COLLIS, Notaire,  
Rue de la Hache, à Nancy.

Lucien Humbert, Architecte, rue des Ponts, 52, à Nancy.  
Ch. Gérard, Propriétaire à Gondreville.  
E. Mangot, Manufacturier, place Dauphine, à Toul.

Nancy, impr. Sordollet et fils.

réflexions qu'elle vous inspire, et combien je comprends vos angoisses.

Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville où je suis né. J'ai jeté au monde un cri qui a été entendu.

Je ne pouvais rien de plus, et aujourd'hui comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

Mais ayez confiance, les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une DEMOISELLE FRANÇAISE, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une DEMOISELLE FRANÇAISE, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une DEMOISELLE FRANÇAISE, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une DEMOISELLE FRANÇAISE, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une DEMOISELLE FRANÇAISE, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

nécesses.

On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'un tel pouvoir accablé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs; nous aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la Patrie.

Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays; c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes; c'est, à la tête de toute la Nation Française, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du Gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Répondez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples.

Comment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine, avant d'être avec elle à l'honneur?

On dit que l'indépendance de la Papauté n'est chère, et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties: on dit vrai.

La liberté de l'Église est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé, non-seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre; parce que je suis la réforme; parce que je suis le fondé de pouvoir nécessaire pour la remettre en sa place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les lois dans le but de réparer les maux du passé, et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine ce cœur de Roi et de Père qui n'a point de parti. Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France; et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.

Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix, et je ne veux exécuter de dictature que celle de la clémence, parce que dans mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice.

Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de mon pays, et pourquoi je me recule pas devant l'immensité de la tâche. La parole est à la France, et l'heure est à Dieu.

HENRI.

8 mai 1871.

PRIX: le cent, 1 franc; le mille, 8 fr. 50. — Par la poste, le cent, 1 fr. 50; le mille, 12 francs.

OUVRAGES D'ACTUALITÉ ET DE PROPAGANDE: Henri V et la Monarchie traditionnelle, 13<sup>e</sup> édition, Prix par poste, 40 centimes; les 13/12, 4 francs; Monarchie et Républiques, brochure in-18, Prix par poste, 15 centimes; les 13/12, 1 fr. 50; le cent, 10 francs. Henri V jugé par lui-même, brochure populaire de 36 pages, Prix par poste, 15 centimes; les 13/12, 1 fr. 50; le cent, 10 francs. Le Lendemain de la Victoire, vision prophétique, par M. Louis Veuillot, 1 beau volume in-18 de 320 pages, Prix par poste, 3 francs.

M. Louis Veuillot, 1 beau volume in-18 de 320 pages, Prix par poste, 3 francs. S'adresser directement à l'éditeur Victor PALME, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain. Provisoirement au Mans (Sarthe), 61, rue Auvray.

Le Directeur — Typ. Ed. Monoyer. — Mai 1871.

**TOUTS DES ENFANTS. COQUELUCHE.** Guérison immédiate par le Dr. Sirop Antiseptique de DESAGA, pharmacien-chimiste à Strasbourg. Un flacon suit. — Prix: 1 fr. 75, avec prospectus. — Dépôts à Metz, pharmacie LAURIER, 12, place d'Austerlitz; pharmacie BEHN, 8, place Saint-Louis; pharmacie PIERRE, 2, rue des Capucins, et dans les principales pharmacies.

**VERITABLE IRRIGATEUR** du D<sup>r</sup> EGUISTIER pour LAVEMENTS et INJECTIONS chez HONNAUD, mécanicien-orthopédiste rue Fabert, 6, à Metz. ON FAIT LES RÉPARATIONS.

**FREDERIC BASER** 14, place Royale, près d'Espérance. Commerce de Houille et de Bois de chauffage.

**A CEDER DE SUITE**, à Nancy, rue des Quatre-Eglises. **UN INSTITUT DE JEUNES GARÇONS**. S'adresser à M. Lefèvre, en ladite rue.

**LEÇONS** d'allemand, d'italien, de latin, de grec, de mathématiques. S'adresser au bureau du journal.

**UN NOTAIRE** de l'ancien arrondissement de Sarreguemines **DEMANDE EN DON** sachant l'allemand. **PREMIER CLERC** mand. S'adresser au bureau du Courrier.

Une **DEMOISELLE FRANÇAISE**, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une **DEMOISELLE FRANÇAISE**, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une **DEMOISELLE FRANÇAISE**, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une **DEMOISELLE FRANÇAISE**, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une **DEMOISELLE FRANÇAISE**, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

Une **DEMOISELLE FRANÇAISE**, d'une très-bonne famille, parlant l'allemand, désire se placer comme caissière dans une maison de commerce.

On peut obtenir les meilleurs renseignements dans les maisons où elle est restée. S'adresser au bureau du journal.

**VENTE EN GROS DE CIGARES ET DE TABACS**. Tabac, coupe fine, depuis 60 cent. la livre. **HUGO MORITZ et C<sup>ie</sup>** rue Serpenoise, 3.

**CIGARES, depuis 2 fr. 30 le cent.** **HUGO MORITZ et C<sup>ie</sup>** rue Serpenoise, 3.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**VENTE EN GROS** **TABACS ET CIGARES**. **ALEXIS SAMAIN** 26, rue de la Chèvre.

**LICITATION PUBLIQUE D'UN MOULIN** AVEC DÉPENDANCES, situé à Senningen (grand-duché de Luxembourg). Le mercredi, 19 juillet 1871, à 3 heures de relevée, en la salle d'audiences de la justice de paix, à Luxembourg, M. Fr. Kieffer, propriétaire-meurier à Senningen, et ses enfants, feront procéder, sous des conditions avantageuses, en vertu de jugement, à la vente publique et à crédit d'un moulin faisant de blé-farine, avec maison d'habitation, cour, jardin, canal, dépendances, situé à Senningen, joignant la voie publique, M. L. Lamort et Sireix.

Le moulin est garni de ses meules (y compris une paire de meules de rechange, arbes et ustensiles nécessaires: il est nu par une chute d'eau maraisable. Situé à dix kilomètres de Luxembourg, au centre de villages populeux, près d'une fabrique, le joint d'un achalandage étendu et assuré. Les bâtiments, couverts en ardoises, sont de construction récente et en très-bon état.

Pour visiter l'immeuble, s'adresser à M. Fr. Kieffer, à Senningen, et pour tous autres renseignements, au sousigné, à Luxembourg, le 17 juin 1871. Eug. RAUSCH, notaire.

**2 MAGNIFIQUES MAISONS DE CAMPAGNE** aux portes de Luxembourg, A VENDRE ou A LOUER, avec ou sans meubles, ou A ÉCHANGER contre une maison ou une propriété à Metz. S'adresser à M. Léon, rue Fournirue, 32.

**UNE PETITE MAISON** située à Metz, rue Tison, 3, ou est une CREMERIE très-achalandée, à vendre, par adjudication, en l'étude de M. Espagne, notaire à Metz, transférée en ladite ville, rue Jurie, 15, le lundi 3 juillet 1871, à deux heures de l'après-midi.

**MONT-DE-PIÉTÉ DE METZ.** d'effets mobiliers, Marchandises et Bijoux. Le Jeudi 29 juin 1871. De 10 heures à midi, et de 2 heures à 4.

**DISTILLERIE** Fabrique de vinaigre et grand emplacement A CEDER. Munie d'une machine à vapeur, bonne clientèle. A portée du chemin de fer et du canal. Cette fabrique est à 100 mètres de Nancy. — Entrée en jouissance en septembre prochain. S'adresser chez M. Delagarde, qui Yocupe, à Jarville.

**Commerce de Vins et Eaux-de-Vie en gros** **MARCHAND ET GUÉRIN** 1, rue du Pont-Saint-Georges, Metz. Vins de Pays et du Midi à 38 fr. l'hectolitre, droits en sus pour la ville. Nota. — Pour une quantité importante, réduction sur le prix coté.

**CAFÉ A CEDER** à proximité d'une porte. S'adresser au bureau du Courrier.

**FONDS DE LINGERIE** A CEDER. Magasin situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. BELLE CLIENTÈLE. S'adresser au bureau du journal.

**UN MAGASIN DE PAPIERS PEINTS** et un Magasin de Cheminées en marbre avec atelier de marbrerie, très-bien achalandé. Pour traiter, s'adresser à M. Peyer-Gobin, marbrier à Epernay (Marne).

**FONDS DE LINGERIE** A CEDER. Magasin situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. BELLE CLIENTÈLE. S'adresser au bureau du journal.

**UN MAGASIN DE PAPIERS PEINTS** et un Magasin de Cheminées en marbre avec atelier de marbrerie, très-bien achalandé. Pour traiter, s'adresser à M. Peyer-Gobin, marbrier à Epernay (Marne).

**FONDS DE LINGERIE** A CEDER. Magasin situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. BELLE CLIENTÈLE. S'adresser au bureau du journal.

**UN MAGASIN DE PAPIERS PEINTS** et un Magasin de Cheminées en marbre avec atelier de marbrerie, très-bien achalandé. Pour traiter, s'adresser à M. Peyer-Gobin, marbrier à Epernay (Marne).

**FONDS DE LINGERIE** A CEDER. Magasin situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. BELLE CLIENTÈLE. S'adresser au bureau du journal.

**UN MAGASIN DE PAPIERS PEINTS** et un Magasin de Cheminées en marbre avec atelier de marbrerie, très-bien achalandé. Pour traiter, s'adresser à M. Peyer-Gobin, marbrier à Epernay (Marne).

**FONDS DE LINGERIE** A CEDER. Magasin situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. BELLE CLIENTÈLE. S'adresser au bureau du journal.

**Étude de M<sup>r</sup> Félix SIMON, notaire à Metz, rue Serpenoise, 17.** Le jeudi 29 juin 1871, à deux heures de l'après-midi, M<sup>r</sup> Félix Simon, notaire à Metz, procédera, en son étude, à la vente, par adjudication, d'une **VASTE MAISON**, d'une superficie de 768 mètres carrés. Revenu annuel, 3,750 fr. On traiterait de gré à gré avant l'adjudication. S'adresser au concierge pour voir la maison, et à M<sup>r</sup> Félix Simon, pour connaître les conditions et traiter.

**Étude de M<sup>r</sup> COLLIN, notaire à Nancy, rue de la Hache, 64.** A VENDRE, A L'AMIABLE, 1<sup>re</sup> UNE MAISON située à Nancy, rue Saint-Nicolas, 15, et rue Saint-Julien, 86. 2<sup>e</sup> En un ou plusieurs lots, VASTE TERRAIN, propre à bâtir, sis à Nancy, rue du Faubourg-Saint-Jean, à proximité de la gare du chemin de fer, d'une superficie d'environ 3,000 mètres carrés, renfermant un bâtiment. S'adresser à M<sup>r</sup> Collin, notaire.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, A VENDRE** **UNE BELLE PROPRIÉTÉ** Située en la ville et sur le territoire de Briey (Moselle). Composant: 1<sup>er</sup> Une maison de maître, avec logement de fermier et de jardinier; 2<sup>o</sup> Deux jardins potagers; 3<sup>o</sup> Un verger entouré de murs, d'une contenance de 1 hectare 10 ares 77 centiares; 4<sup>o</sup> Une ferme ou diverses parcelles, d'une contenance de 35 hectares environ en terres et près de première qualité. Le tout dépendant de la succession de M. Baubert, décédé architecte à Briey. S'adresser, pour visiter la propriété et pour les offres, à M<sup>r</sup> Bernard, notaire à Briey.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**CHANGEMENT DE DOMICILE** Depuis le 24 juin 1871

**L'ÉTUDE DE M<sup>r</sup> ESPAGNE** notaire à Metz, est transférée en ladite ville rue Jurie, 15.

**CAISSE D'ESCOMPTE DE METZ** MAYER et C<sup>ie</sup>, Banquiers 2, rue du HÂT-POIRIER

**CHANGE DE MONNAIES ET BILLETS** Actions, Obligations, Rentes, Coupons l'ajement de Chèques et mandats sur tous pays.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, A VENDRE** **UNE BELLE PROPRIÉTÉ** Située en la ville et sur le territoire de Briey (Moselle). Composant: 1<sup>er</sup> Une maison de maître, avec logement de fermier et de jardinier; 2<sup>o</sup> Deux jardins potagers; 3<sup>o</sup> Un verger entouré de murs, d'une contenance de 1 hectare 10 ares 77 centiares; 4<sup>o</sup> Une ferme ou diverses parcelles, d'une contenance de 35 hectares environ en terres et près de première qualité.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN, notaire à Conflans.** A VENDRE ou A LOUER, DE GRÉ A GRÉ **UNE BELLE MAISON** Située à Doucourt-lès-Conflans, comprenant deux corps de logis, avec vastes remises et écurie, et un beau jardin planté, d'une contenance d'un hectare environ, avec bosquet, vivier, cours d'eau le traversant, et nombreux arbres fruitiers en plein rapport, le tout appartenant à M. Louis, pere-pereur. S'adresser auxdits notaires.

**Étude de M<sup>r</sup> BERNARD, notaire à Briey, et M<sup>r</sup> MANGIN,**

**DE DOMICILE**  
 lement juin 1871  
 ance. de l'ESPAGNE  
 ce de l'Espagne  
 sions s'écrit en ladite ville  
 rer au ne. 25.  
 de de METZ  
 de de banquiers  
 nos filier-romain  
 s'empu  
 corrigés **ET BILLETS**  
 des s'ont Rentes, Coupons  
 prête, et mandats sur  
 la corrés et mandats sur  
 du de pays.  
 place  
 séde RD, notaire à Briey.  
 l'illust  
 plus **PROPRIÉTÉ**  
 le la a réu  
 omité le territoire de Briey  
 à Duelle)  
 générale maison de maître.  
 en à guer et de jardinier;  
 deux  
 agers;  
 uré de murs, d'une  
 nt du are 10 ares 77 cen  
 e nou  
 ux le verser parcelles, d'une  
 le s'ares environ en terres  
 illust  
 de la succession de  
 a par, architecte à Briey.  
 d'lui visiter la propriété et  
 il faut Bernard, notaire à  
 ou  
 heul  
 outes  
 RD, notaire à Briey,  
 le s'otire à Conflans.  
 qui  
 epter  
 ue la **A LOUER**  
 ue la **A GRÉ**  
 ici le  
 est le  
 meul  
 e de  
 rt-lès-Conflans,  
 at avicorps de logis, avec  
 escarrie, et un beau jardin  
 la opitenance d'un hectare  
 indiel, vivier, cours d'eau  
 ar l'abreux arbres fruitiers  
 le tout appartenant à  
 décider.  
 pas is notaires.  
 près  
 rali  
 oulu  
 JOUISSANCE DE SUITE  
**FERME**  
 el m  
 asse  
 S. C  
 erres et prés, avec une  
 gement construit.  
 Pult, notaire à Thionville.

**PRÉSENTMENT**  
 vis-à-vis le Jardin-Botanique  
 belle Maison de 2 logements  
 mis à neaf, avec GRAND JARDIN.

**ON DEMANDE A LOUER**  
 UN MAGASIN bien situé dans cette ville. — Adresser les offres sous le chiffre A. B., n° 24, à M. A. Rousseaux, place Sainte-Croix, 9.

**A VENDRE**  
**IMPRIMERIE**  
 FRANÇAISE ET ALLEMANDE  
 avec presse mécanique Marinoni, mme par une machine à vapeur et disposée aussi pour marcher à bras, deux presses Stanhope, presse à rogner, nouveau système, et presse à satiner.  
 Matériel immense pour tous les genres de travaux.  
 S'adresser à M. J. Mayer, rue de la Haye, 4.  
 FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS.

**A VENDRE ou A LOUER**  
 UNE GRANDE ET BELLE  
**BRASSERIE**  
 en pleine activité, avec une grande SALLE DE DÉJEÛT au rez-de-chaussée, au 1<sup>er</sup> étage, une autre grande SALLE DE BANQUET, avec une SALLE DE DÉJEÛT à côté.  
 S'adresser au propriétaire, M. Reinert, rue Saint-Médard, à Metz.

**MACHINE A BATTRE**  
 d'occasion et en bon état, avec grand van  
**A VENDRE**  
 Chez M. Barré, à Réy.

**Deux VOITURES**  
 De culture avec leurs échelles  
**A VENDRE**  
 S'adresser à M. Juste, greffier de paix à Verzy.

**A VENDRE**  
**PORTES ET CROISEES**  
 d'occasion  
 S'adresser chez M. François, serrurier, rue Taison, 14, à Metz.

Nancy. — Entré en jouissance en septembre prochain.  
 S'adresser chez M. Delgarde, qui l'occupe, à Jarville.

**Commerce de Vins et Eaux-de-Vie en gros**  
**MARCHAND ET GUÉRIN**  
 1, rue du Pont-Saint-Georges, Metz  
 Vins de Pays et du Midi  
 à 38 fr. l'hectolitre, droits en sus pour la ville.  
 Nota. — Pour une quantité importante, réduction sur le prix coté.

**Pour cause de départ**  
**CAFÉ A CÉDER**  
 à proximité d'une porte.  
 S'adresser au bureau du Courrier.

**A VENDRE**  
 Fonds de Marchand de vin restaurant avec quatre chambres, cinq lits montés. Bon achalandage. Etablissement spécial pour allemands.  
 S'adresser au bureau du Courrier.

**A VENDRE**  
 POUR ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE  
**UN CAFÉ**  
 situé à Toul (Meurthe). — Cet immeuble, avec entrée sur deux rues, jardin et dépendances, pourrait également convenir à tout autre genre d'industrie. — S'adresser au propriétaire qui l'habite (café Stanislas, à Toul).

**FONDS D'ÉPICERIE**  
**A CÉDER**  
 dans un quartier des plus fréquentés de la ville.  
 S'adresser au bureau du journal.

**Fonds de Coiffeur**  
**A VENDRE** DE SUITE  
 Bonne clientèle, faisant un bon chiffre d'affaires.  
 S'adresser à M. Laffont, rue Petite-Boucherie, 2, Metz.

**A VENDRE DE SUITE**

**ENTRÉE EN**  
**DE BIÈRE DE BAVIÈRE**  
 Rue de la Princerie, 5, au fond de la cour.

**A CÉDER DE SUITE**  
**UN MAGASIN DE PAPIERS PEINTS**  
 et un Magasin de Cheminées en marbre avec atelier de marbrerie, très-bien achalandé. Pour traiter, s'adresser à M. Peyer-Gobin, marbrier à Epernay (Marne).

**FONDS DE LINGERIE**  
**A CÉDER**  
 Magasin situé dans un des meilleurs quartiers de la ville  
**BELLE CLIENTÈLE.**  
 S'adresser au bureau du journal.

**UN DES PLUS ANCIENS FONDS**  
**D'ÉPICERIE ET CONFISERIE**  
 de la ville, ayant une spécialité de café, parfaitement achalandé.  
**A CÉDER DE SUITE**  
 S'adresser rue du Pontfroy, 22, Metz.

**A CÉDER DE SUITE**  
**UN COMMERCE**  
 de Mercerie et Nouveautés  
 faisant l'angle des rues Sainte-Marie et de la Paix, n° 1, à Metz.  
 BON POSTE.  
**A CÉDER pour cause de départ**  
 UN FONDS  
 De fab. Cirier et Bougies  
 CONDITIONS AVANTAGEUSES  
 S'adresser rue des Parmentiers, 1 bis.

**Fonds de Coiffeur**  
**A CÉDER**  
 EF JARDIN A VENDRE.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
**Un fonds de Menuiserie**  
 S'adresser au bureau du journal.

**ON DESIRE ACHETER**

# LETTRE DE HENRI V

## A un Membre de l'Assemblée Nationale

Comme vous, mon cher ami, j'assisté l'âme navrée, aux cruelles péripéties de cette abominable guerre civile qui a suivi de si près les désastres de l'invasion.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'associe aux tristes réflexions qu'elle vous inspire, et combien je comprends vos angoisses.

Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville où je suis né. J'ai jeté au monde un cri qui a été entendu.

Je ne voulais rien de plus, et aujourd'hui comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

Mais ayez confiance, les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je désire, ce que j'espère.

Faites bien connaître mes pensées les plus intimes, et tous les sentiments dont je suis animé.

Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les tromperai jamais, et que je leur demande, au nom de nos intérêts les plus chers et les plus sacrés, au nom de la civilisation, au nom du monde entier, témoin de nos malheurs, d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de nos infortunes, et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la licence avec la liberté; il le sera surtout quand il n'attendra plus son salut de ces gouvernements d'aventure qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent en d'effroyables abîmes.

Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne veut pas périr, et qui ne périra pas; car lorsque Dieu soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

Sachez reconnaître aussi que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de Dieu, banir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public.

Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre; elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses de décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

Le pays l'a bien compris, quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés, comme vous, sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et dans la liberté.

C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui reste de préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. Les leçons de l'incendie lui font apercevoir le chemin; elle sent qu'il lui

faul l'ordre, la justice, l'honnêteté, et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela.

Combattez avec énergie les erreurs et les préventions, qui trouvent un accès trop facile jusque dans les âmes les plus généreuses.

On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs; nous n'aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la Patrie.

Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays; c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes; c'est, à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du Gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples.

Comment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine, avant d'être avec elle l'honneur?

On dit que l'indépendance de la Papauté n'est chère, et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties; on dit vrai.

La liberté de l'Église est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé, non-seulement parce que jésuis le droit, mais parce que je suis l'ordre; parce que je suis la réforme; parce que je suis le fondé de pouvoir nécessaire pour remettre en sa place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les lois dans le but de réparer les maux du passé, et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine ce cœur de Roi et de Père qui n'a point de parti. Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injuré à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à raffaire, sauf celle de la France; et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.

Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix, et je ne veux exercer de dictature que celle de la clémence, parce que dans mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice.

Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de mon pays, et pourquoi je ne recule pas devant l'immensité de la tâche. La parole est à la France, et Theure est à Dieu.

8 mai 1871.

HENRI.

PRIX : le cent, 1 franc; le mille, 8 fr. 50. — Par la poste, le cent, 1 fr. 50; le mille, 12 francs.

OUVRAGES D'ACTUALITÉ ET DE PROPAGANDE : Henri V et la Monarchie traditionnelle, 13<sup>e</sup> édition. Prix par poste, 40 centimes; les 13/12, 4 francs. Monarchie et République, brochure in-18. Prix par poste, 15 centimes; les 13/12, 1 fr. 50; le cent, 10 francs. Henri V jugé par lui-même, brochure populaire de 36 pages. Prix par poste, 15 centimes; les 13/12, 1 fr. 50; le cent, 10 francs. Le Lendemain de la Victoire, vision prophétique, par M. Louis Veuillot, 1<sup>er</sup> beau volume in-18 Jésus de 330 pages. Prix par poste, 5 francs.

S'adresser directement à l'éditeur Victor PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain. Provisoirement au Mans (Sarthe), 61, rue Auvray.

Le Mans. — Typ. Ed. Mounier. — Mai 1871.

L. SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM. — O. DE NANCY.  
5, rue des Jardins, 5.

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE, A 5 HEURES,

## 2<sup>ME</sup> MATINÉE

Au profit des Prisonniers de Guerre

AVEC LE CONCOURS DE M<sup>ME</sup> ISNARD, M<sup>ME</sup> LEGROS, ET MM. MARCK, RINCK, PHILIPPOT, DUPART, A. JEANPERT & V. DEMENGE.

### PROGRAMME

#### PREMIÈRE PARTIE.

1. *At Chiquitta*, par M<sup>ME</sup> Isnard..... IRADIER.
2. *Grande Fantaisie sur Rigoletto*, par M. Rinck..... ALLARD.
3. *Cavatine de la Juive*, par M. A. Jeanpert..... HALÉVY.
4. *Couplets du Caid*, par M. Philippot..... A. THOMAS.

#### Lecture par M. Marck.

5. *Souvenir de la nuit du 4* (Châtiments)..... V. HUGO.
6. *L'Idole*..... A. BARBIER.

#### DEUXIÈME PARTIE.

1. *Duo bouffe de Robert le Diable*, par MM. A. Jeanpert et V. Demenge..... MEYERBEER.
2. *Le Chant du Ruisseau*, par M<sup>ME</sup> Legros..... PRUDENT.
3. *Une Lettre au Bon Dieu* (Récit de village)..... H. POTIER.
4. *Le Prê aux Clercs*, (Romance) par M<sup>ME</sup> Isnard..... HÉROLD.
5. *7<sup>o</sup> Concerto* (andante), par M. Rinck..... BÉRIOT.
6. *La Bénédiction*..... COPPÉE.
7. *La Grève des Forgerons*.....

Déclamées par M. MARCK.

Le piano sera tenu par M. DUPART.

Les cartes sont personnelles et nominatives et devront être prises à l'avance, on peut s'en procurer chez :

MM. ADAM, rue des Jardins, au mandé;  
DEMENGE-GRILLOT, 84, Grande-Rue (Ville-Vieille);  
ISNARD, place Vandamme, 44;  
MONAL, rue des Dominicains, 8;  
G. STERNE, rue Stanislas, 50.

Les Parties d'opéra à 5 heures 1/2. — On commence à 5 heures.

Nancy, Imp. Gustave Crépin-Leblond, succ<sup>r</sup> de A. Lepage, Grande rue, 14

L. SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM. — O. DE NANCY.  
5, rue des Jardins.

Dimanche, 18 Décembre, à 5 heures,

## 2<sup>ME</sup> MATINÉE

Au profit des Prisonniers de guerre,

AVEC LE CONCOURS DE

M<sup>ME</sup> ISNARD, M<sup>ME</sup> LEGROS, & MM. MARCK, RINCK, PHILIPPOT, DUPART, A. JEANPERT & V. DEMENGE.

Prix du Billet : 2 Francs

Cette Carte est nominative et personnelle.

M

Les Parties d'opéra à 5 heures 1/2. — On commence à 5 heures.

NANCY — Imp. GUSTAVE CRÉPIN-LEBLOND, succ<sup>r</sup> de LEPAGE.

### HEURES PRÉCISES ET LITTÉRAIRE

#### SONNERS DE GUERRE

M<sup>RS</sup> MOULINS, MARTEAUX,  
et DEMENGE-CREMEL.

#### MME

et orgue, par MM. Marteaux,  
..... ROSSINI,  
..... F. DAVID,  
M. Rinck, ALLARD,  
..... WERKELIN.

### POUR NOS SOLDATS

S'il vous Plait!

2808

25 CENTIMES

PARIS. — A. GRAY ET C<sup>IE</sup>. — 11102-1

M<sup>RS</sup>..... V. HUGO.  
..... MOLÈRE.  
..... A. DE MUSSET.

FR. 50.

Nancy, Imp. de N. Collin.

le 5 Mars, 1871

quelconques en cas de guerre, émeute, inondation, incendie et tout force majeure, et aussi en cas d'épidémie. —  
ed lui, malgré la conclusion de la paix, nous donnons pour encore  
et article à votre souvenir.

1. pour nous, placés géographiquement comme nous le sommes, les  
vont pas cesser immédiatement avec la fin de la guerre, et jusqu'à ce  
stances nous rendent la sécurité, la stabilité et les moyens de  
ions nécessaires, nous declinons toutes les responsabilités prévues  
et par l'article 6 de notre tarif, mais encore celles prévues par les  
ordonnances et autres lois relatives aux emprunts.

seront néanmoins tout ce qui dépendra de nous pour la sauvegarde  
des intérêts de nos emprunts et pour l'entretien de nos services  
nices postaux ne devant pas de sitôt retrouver leur régularité d'au-  
tre noter aussi, M<sup>rs</sup> que nous ne serons pas responsables  
la poste, tant ceux à recourir pour votre compte que  
usserons faire de paiement ou pour d'autres causes  
la loi du 10 Clout 1870 et des décrets successifs relatifs aux  
nant lieu à des interprétations très diverses et à de  
d'exécution, nous nous en référons à l'article 6 de notre  
si n'auraient pas été faits ou ne pourraient être faits à  
no prions de noter qu'à défaut de paiement des intérêts en  
pital, nous ordonnons le prêt en capital en intérêts  
les effets que nous tenons de vous, par endos antérieurs à  
voudrez bien M<sup>rs</sup> suivre la même marche pour  
vous pouvez venir de nous par endos de la même époque.  
de d'opérer pourra être modifié par des instructions spéciales.



**MAISON MUSICALE ET LITTÉRAIRE**

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. Ouverture de la Muette de Portici, à 8 mains. **M<sup>mes</sup> RINCK, M<sup>lle</sup> Batta.**..... HÉROLD.

2. Lecture, par **M. Allan.**.....

3. Fantaisie-hallet, solo pour violon (**M. Rinck**). BÉNIOT.

4. Air des bijoux, de Faust (**M<sup>me</sup> Isnard**). GOUNOD.

DEUXIÈME PARTIE

5. Ouverture de la Muette de Portici, à 8 mains. **ACERB.**

6. La Grive des Journalistes (**M. Allan**). **M<sup>me</sup> de ROTSCCHILD.**

7. L'Acou. **M<sup>me</sup> Isnard**..... **ACERB.**

8. Duo de Guillaume Tell, pour piano et violon (**M. Rinck, M<sup>me</sup> Rinck**)..... BÉNIOT.

PRIX DU BILLET, 3 fr. — Deux billets, 5 fr.

On commencera à 8 heures du soir.

Nancy. — Typ. et Lib. de Nicolas et Fils.

OEUVRE  
DES  
**ÉCOLES CHRÉTIENNES DE NANCY.**

Le Conseil d'administration des Ecoles chrétiennes a l'honneur de communiquer à ses concitoyens une lettre que Monseigneur l'Evêque de Nancy vient d'adresser à MM. les Curés des paroisses pour leur recommander la quête annuelle en faveur des Ecoles des Frères. Le Conseil nourrit le ferme espoir que bon accueil sera fait aux Dames qui ont bien voulu accepter la mission de tendre la main dans les différents quartiers de la ville, et il témoigne d'avance sa gratitude à tous les bienfaiteurs d'une Oeuvre, qui, depuis quarante ans, a rendu tant et de si importants services à la jeunesse, aux familles et à la cité.

EVÊCHE  
DE  
NANCY ET DE TOUL.

Nancy, le 26 janvier 1871.

MONSIEUR LE CURÉ,

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que je me décide à solliciter encore la charité de vos paroissiens, au milieu des nombreuses infortunes qui les éprouvent, et quand déjà ils viennent de répondre d'une façon si généreuse à l'appel que je leur ai adressé en faveur de nos soldats prisonniers. Mais ces infortunes mêmes, je me le persuade, leur feront mieux sentir l'importance de l'Oeuvre pour laquelle je tends aujourd'hui la main; et le spectacle admirable qui se passe sous nos yeux, me dit assez que la charité des habitants de Nancy

Contracté avec

Compteur d'exemple de Nancy. Nancy, le 5 Mars, 1871.

SALON DE MM. MANGEOT

**SOIRÉE MUSICALE**

Donnée le Vendredi 24 Février 1871

**AU PROFIT DE 150 FAMILLES**

Privées de leurs soutiens par la guerre

AVEC LE CONCOURS DE

**M<sup>mes</sup> ISNARD et RINCK, de MM. ALLAN, BATA et RINCK**

PREMIÈRE PARTIE.

1<sup>o</sup> Ouverture du Pré-aux-Cleres, à 8 mains (**M<sup>mes</sup> Rinck, M<sup>lle</sup> Batta**)..... HÉROLD.

2<sup>o</sup> Lecture, par **M. Allan**.....

3<sup>o</sup> Fantaisie-hallet, solo pour violon (**M. Rinck**). BÉNIOT.

4<sup>o</sup> Air des bijoux, de Faust (**M<sup>me</sup> Isnard**)..... GOUNOD.

DEUXIÈME PARTIE.

5<sup>o</sup> Ouverture de la Muette de Portici, à 8 mains. **ACERB.**

6<sup>o</sup> La Grive des Journalistes (**M. Allan**). **M<sup>me</sup> de ROTSCCHILD.**

7<sup>o</sup> L'Acou. **M<sup>me</sup> Isnard**..... **ACERB.**

8<sup>o</sup> Duo de Guillaume Tell, pour piano et violon (**M. Rinck, M<sup>me</sup> Rinck**)..... BÉNIOT.

Prix du Billet, 3 fr. — Deux billets, 5 fr.

Les portes seront ouvertes à 7 heures 1/2.

On commencera à 8 heures du soir.

Nancy. — Typ. et Lib. de Nicolas et Fils.

STAT  
9  
11

M

notre circulaire du 19 Juillet 1870 nous vous rappelions l'article 6  
arif N. 4 ainsi conçu: « Point de garantie de diligences ni de  
quelconques en cas de guerre, émeute, inondation, incendie et tout  
de force majeure, et aussi en cas d'épidémie »

puis, malgré la conclusion de la paix, nous sommes forcés encore  
cet article à votre souvenir.

Et, pour nous, placés géographiquement comme nous le sommes, les  
se vont pas cesser immédiatement avec la fin de la guerre, et jusqu'à ce  
evénements nous rendent la sécurité, la stabilité et les moyens de  
ations nécessaires, nous declinons toutes les responsabilités prévues  
ent par l'article 6 de notre tarif, mais encore celles prévues par les  
cles.

o serons néanmoins tout ce qui dépendra de nous pour la sauvegarde  
des services postaux ne devant pas de droit retourner leur régularité d'au-  
tels, noter aussi, M<sup>me</sup> que nous ne sommes pas responsables  
des effets par la poste, tant ceux à recourir pour votre compte que  
ous vous retournerons fautive de paiement ou pour d'autres causes  
opposition de la loi du 10 Août 1870 et des décrets successifs relatifs aux  
amerces, demandant lieu à des interprétations très diverses et à de  
difficultés d'exécution, nous nous en référons à l'article 6 de notre  
es tarifs qui n'auraient pas été faits ou ne pourraient être faits à  
l'us, nous vous prions de noter qu'il est fait de paiement des intérêts en  
que du capital, nous ordonnons le prêt en capital et intérêts  
pour tous les effets que nous tenons de vous, par endos antérieurs à  
tout, vous voudrez bien M<sup>me</sup> suivre la même marche pour  
vous pouvez tenir de nous par endos de la même époque.

Le mode d'opérer pourra être modifié par des instructions spéciales.